

On peut agir!

GÉNÉRALEMENT, LES ÂÎNÉS HÉSITENT À DÉNONCER LEUR ABUSEUR. ILS ONT SOUVENT PEUR QUE CELUI-CI SE VENGE. ILS CRAIGNENT D'ÊTRE ABANDONNÉS OU DE CAUSER DES CONFLITS DANS LA FAMILLE. MAIS, SOUVENT, LES VICTIMES NE CONNAISSENT TOUT SIMPLEMENT PAS LES POSSIBILITÉS D'AIDE ET DE RECOURS.

Vrai ou faux ←

La meilleure façon d'aider une victime est de parler à son abuseur.

FAUX. Confronter un abuseur peut risquer d'aggraver les mauvais traitements envers la personne âgée ou de l'isoler davantage.

Les associations de locataires qui organisent toutes sortes d'activités font déjà de la prévention contre les mauvais traitements. En effet, les activités réduisent l'isolement des personnes âgées et favorisent les échanges.

Organiser un café-rencontre sur la maltraitance et donner de l'information sur les ressources d'aide peuvent s'avérer d'autres interventions efficaces et significatives pour de nombreux aînés.

Pour vous aider, la FLHLMQ met plusieurs outils à votre disposition. Pour les obtenir, n'hésitez pas à nous téléphoner ou à consulter notre site web.



Trouver de l'aide

• En situation d'urgence
911

• Tel-Aînés
514 353-2463
www.tel-ecoute.org

• Ligne Info-Abus aux aînés
1 888 489-2287

• Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC)
1 866 532-2822
www.cavac.qc.ca

• Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS)
1 877 717-5252
www.rqcalacs.qc.ca

• Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR)
514 935-1551
www.aqdr.org

• RIFVEL
www.rifvel.org
pour un bottin de ressources d'aide par région

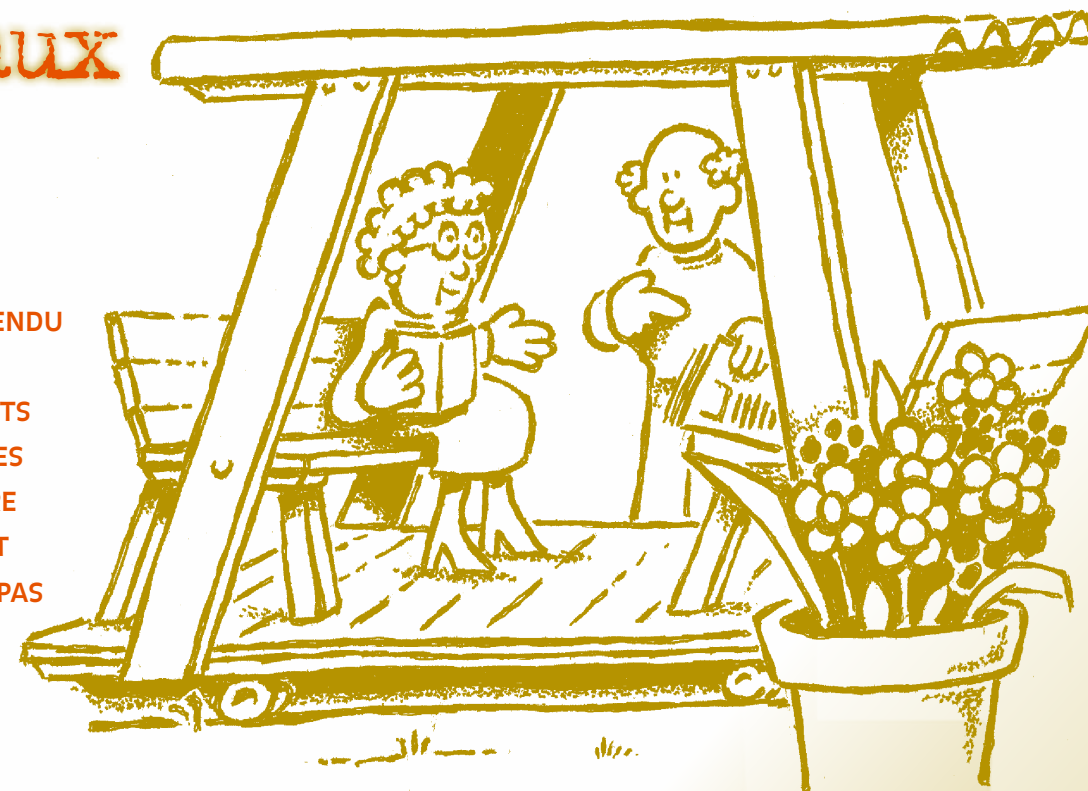


Cette brochure a été réalisée par la Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ)
2520, rue Lionel-Groulx, local 202, Montréal (Québec) H3J 1J8 (514) 521-1485 • 1 800 566-9662
Courriel : info@flhlmq.com • Site web : www.flhlmq.com
grâce au soutien financier du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (Canada).

Vieillir en paix dans nos HLM

Agissons contre les mauvais traitements faits aux aînés.

VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE ENTENDU DES CONFIDENCES OU ÊTÉ TÉMOIN DE COMPORTEMENTS DOUTEUX ENVERS CERTAINES PERSONNES ÂGÉES DE VOTRE ENTOURAGE. MÊME SI C'EST PRÉOCCUPANT, ON NE SAIT PAS TOUJOURS QUOI FAIRE.



On peut en parler à notre association de locataires. En effet, celle-ci peut agir en facilitant les discussions et en faisant connaître les ressources qui viennent en aide aux personnes en difficulté.

À l'échelle du Canada, on estime qu'entre 4 % et 10 % des aînés subissent une forme quelconque de mauvais traitements. Ce sont les femmes qui en sont le plus souvent victimes. Si cela se passe ailleurs, cela se passe aussi dans nos HLM.

Vrai ou faux ←

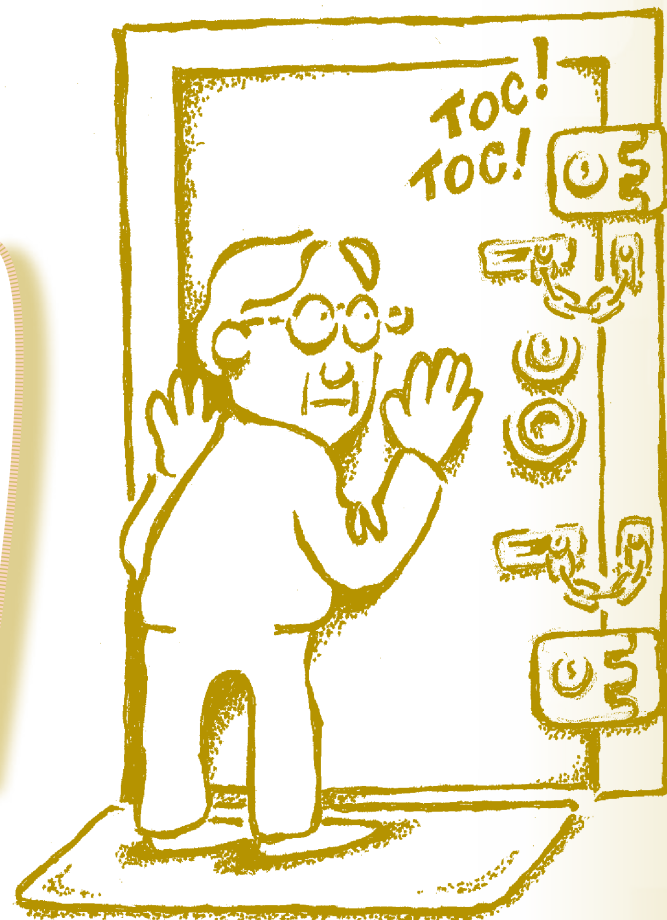
Les mauvais traitements envers les aînés sont généralement commis par des inconnus dans des rues sombres.

FAUX. La plupart des mauvais traitements envers les aînés sont commis chez eux par un membre de la famille (conjoint, enfant, nièce, neveu, etc.) ou un ami très proche.

LA MALTRAITANCE VIENT DU FAIT QUE CERTAINES PERSONNES ONT :

- une attitude négative face au vieillissement;
- un manque de compréhension des besoins et des capacités des aînés;
- des antécédents de mauvais traitements dans leur famille.

Si votre voisine, Lucille, se fait pousser, pincer, donner des petits coups ou tirer les cheveux, elle est victime d'**AGRESSION PHYSIQUE**. Même si elle ne se plaint pas, des bleus ou des blessures constantes sur ses bras ou ailleurs sur son corps sont des indices révélateurs. Lucille peut aussi montrer des signes de peur ou de dépression qui ne vous semblent pas normaux et, parfois, les explications qu'elle peut donner sur ses blessures sont vagues ou illogiques.



Gisèle, celle qui rit si fort pendant le bingo, semble avoir des problèmes à payer ses factures. Les fins de mois sont difficiles même si elle ne fait aucune folle dépense. Elle, qui n'a pas beaucoup de visites, reçoit toujours son neveu au début du mois, habituellement le 1^{er} ou le 2. Gisèle est peut-être victime d'**ABUS FINANCIER**, un des types de mauvais traitements le plus souvent dénoncé. Certaines personnes âgées se font voler des biens personnels, se font demander des frais excessifs pour des services rendus et il se peut qu'on les harcèle fréquemment pour de petites sommes d'argent même si elles ne roulent pas sur l'or.

OUTRE LES ABUS PHYSIQUES, ÉMOTIFS OU FINANCIERS, LES PERSONNES ÂGÉES PEUVENT AUSSI ÊTRE VICTIMES D'AGRESSION SEXUELLE OU DE NÉGLIGENCE. LA VIGILANCE ET LE RESPECT DES PERSONNES SONT DEUX ÉLÉMENTS INDISPENSABLES POUR VÉRITABLEMENT SOUTENIR LES AÎNÉS EN DIFFICULTÉ.

Reconnaître les signes possibles de mauvais traitements

Vrai ou faux ←

Toutes les personnes âgées, qu'elles aient des problèmes de santé mentale ou pas, peuvent être victimes de mauvais traitements.

VRAI • En fait, contrairement aux idées reçues, la plupart des victimes jouissent de toutes leurs facultés mentales.

Roger, le locataire qui vit au-dessus de votre logement, ne vient jamais aux activités organisées dans le HLM malgré qu'il soit très seul. Vous remarquez qu'il ne semble pas être sûr de lui et qu'il est extrêmement nerveux. Il se peut que Roger subisse de l'**AGRESSION PSYCHOLOGIQUE** de la part d'un de ses proches. Cette personne veut contrôler Roger en suscitant la peur, l'insécurité ou la culpabilité. L'abuseur a souvent des paroles ou des gestes dénigrants, blessants, qui donneront l'impression à la personne âgée d'être indigne. Parfois, l'abuseur ira jusqu'à menacer sa victime de la priver de visites, de téléphones ou de contacts avec ses petits-enfants.



Vrai ou faux ←

Avec l'âge, on perd notre capacité de faire des choix judicieux et de prendre des décisions financières.

FAUX • La plupart des personnes âgées sont tout à fait capables de prendre des décisions et de gérer avec compétence leurs propres affaires.